

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n° 17/2019****OBJET : ACCEPTATION D'UN DON – SCULPTURE YVON LE BELLEC**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	18
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	21

SÉANCE DU 5 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 5 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 28 février 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Manon DEGLI INNOCENTI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI,

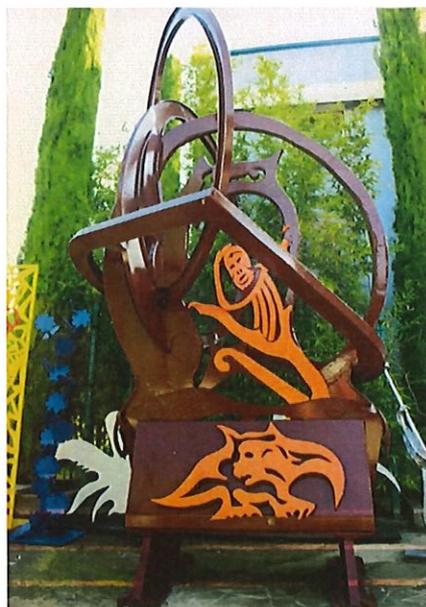
ABSENTS EXCUSES : Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Pierre MAURIN, Théodore PAPPALO, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Nathalie D'ESQUERMES qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Manon DEGLI-INNOCENTI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la famille de Monsieur Yvon Le Bellec, sculpteur reconnu aux auteurs d'œuvres de l'esprit par le code de la propriété intellectuelle, car elle souhaite faire don d'une de ses œuvres à la Commune.

Né en 1924, Monsieur Le Bellec a travaillé pendant 67 ans en Côte d'Ivoire, en exerçant le métier d'architecte-entrepreneur. À son retour en France, il décide de passer sa retraite au Cannet, dans les Alpes-Maritimes, où il a continué de créer dans son atelier de Mougins. Il est décédé le 20 juin 2017.

L'œuvre créée en 2010, d'une valeur de 25 000€, intitulée « **composition aux rubans et effigie au singe** » sera intégrée dans le patrimoine communal et deviendra de ce fait inaliénable.



Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE le don de cette sculpture de Monsieur Yvon Le Bellec d'une valeur de 25 000€ ;

REMERCIE grandement la famille du donateur pour cette œuvre artistique ;

INTEGRE cette œuvre à l'inventaire de la commune.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 13 MAR. 2019
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 13 MAR. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

